

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du vendredi, 10 novembre 2017, à 19h30 à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.

Sont présents :

Madame Marie-Céline Hébert et Messieurs Gilles Payer, Gaëtan Lalande, Michel Longtin, Noël Picard et Raymond Bisson.

Absence motivée :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Dinel, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la réunion

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 octobre 2017

2. Finances

- 2.1 Lecture et adoption - comptes fournisseurs d'octobre 2017
- 2.2 Rapport des salaires et autres dépenses au 31 octobre 2017
- 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 octobre 2017

3. Mine Lac à la Loutre

4. Période de questions

5. Département de l'Administration

- 5.1 Correspondance annexe III
- 5.2 Assemblée régulière du mois de décembre 2017
- 5.3 Déclarations des intérêts pécuniaires des élus
- 5.4 Assurances collectives

6. Département de l'Hygiène du milieu

- 6.1 Compte rendu du département

7. Département des Travaux publics

- 7.1 Compte rendu du département
- 7.2 Acceptation du décompte progressif travaux Ch. Camille-Poliquin- et Pointe-à-Baptiste-programme RRRL- volet II
- 7.3 Acceptation du décompte progressif travaux ch. Lac-Doré Nord, Preston et Grande-Baie

8. Département de la Sécurité publique

- 8.1 Compte rendu du département
- 8.2 Révision du schéma couverture de risques incendie
- 8.3 Formation pompier I

9. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement

- 9.1 Compte rendu du département
- 9.2 Demande de dérogation mineure : 3184, ch. des îles
- 9.3 Demande d'un PIIA : 1886, rue Principale
- 9.4 Autorisation de premier versement à l'Organisme Bassins versants rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS)- Herbier aquatique et suivi de la qualité de l'eau sur le territoire de Duhamel

10. Département des Loisirs, culture et tourisme

10.1 Compte rendu du département

10.2

11. Département du Service à la collectivité

11.1

11.2

12. Varia

12.1 Journée d'information « Notre forêt »- 22 novembre 2017- Table TRGIRTO

12.2

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

2017-11-18588
Ouverture de la séance

Il est **résolu** à l'unanimité

D'ouvrir la séance ordinaire à 19h30 .

ADOPTÉE.

Mot de bienvenue aux nouveaux élus et remerciements aux élus sortants :

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux nouveaux élus, madame Marie-Céline Hébert et monsieur Raymond Bisson et remercie les élus sortants madame Doris Larose et monsieur Daniel Berthiaume pour leur grande collaboration.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

2017-11-18589
Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Le Conseil approuve l'ordre du jour en laissant les variés ouverts.

ADOPTÉE.

Lecture et adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 5 octobre 2017

2017-11-18590
Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

la lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 octobre 2017 soit exemptée et qu'il soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE.

2. FINANCES :

Lecture et adoption des comptes

Adoption des comptes fournisseurs

2017-11-18591

Adoption des comptes fournisseurs d'octobre 2017

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 31 octobre 2017 pour un montant total de 1 899 177.97\$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

Liste sélective des déboursés, payés par les chèques 20594 et 20642 à 20702

Les paiements directs 500094 à 500101.

Prélèvements 4492 à 4518.

QUE,

Les frais de déplacement et autres dépenses, payés à même les salaires, au montant de 919.20 \$, soient également approuvés ;

QUE,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à cette liste, soient par la même occasion approuvées.

ADOPTÉE.

Rapport des salaires et autres rémunérations du mois d'octobre 2017

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois d'octobre 2017, pour une dépense totale de 53 477.95\$ a été déposé à tous les membres du conseil.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Claire Dinel, directrice générale et secrétaire-trésorière

Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 octobre 2017

2017-11-18592

Dépôt du rapport détaillé des revenus et dépenses au 31 octobre 2017

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

le rapport des revenus et dépenses, au 31 octobre 2017, soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

ADOPTÉE.

3. MINE LAC À LA LOUTRE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

Correspondance Annexe III

Le détail de la correspondance du mois d'octobre 2017 apparaît en annexe III, dans un document intitulé « *Correspondance assemblée du mois de novembre 2017* »

Assemblée régulière du mois de décembre 2017

2017-11-18593

Assemblée régulière de mois de décembre 2017

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

La date de l'assemblée régulière du mois de décembre soit modifiée pour le 8 décembre 2017 à la même heure soit à 19h30.

ADOPTÉE.

Déclarations des intérêts pécuniaires des élus

Tel que requis par le Code municipal, messieurs David Pharand maire, Gaëtan Lalonde, Gilles Payer, Michel Longtin, Noel Picard, Raymond Bisson et madame Marie-Céline Hébert ont déposé le formulaire de déclaration de leurs intérêts pécuniaires. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

Assurances collectives

2017-11-18594 Assurances collectives

ATTENDU l'appel d'offres public pour le renouvellement de l'assurance collective de la Municipalité pour les années 2018 à 2022;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a soumissionné soit :

- Le Groupe Major Inc. au montant de 4 494,12\$ + taxes (prime mensuelle) pour la première année soit 2018.

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil acceptent l'offre de la firme Groupe Major Inc. au montant de 4 494,12 + taxes (prime mensuelle) pour la première année, ce qui représente une baisse de 10% par rapport à l'an dernier.

ET QUE,

Les membres du Conseil autorisent madame Claire Dinel à signer tout document jugé nécessaire à l'entente avec la firme Groupe Major Inc.

ADOPTÉE.

6. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Compte rendu du département

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées à l'Hygiène du milieu.

7. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Compte rendu du département

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées au département des Travaux publics.

Acceptation du décompte progressif travaux Ch. Camille-Poliquin et Pointe-a-Baptiste- programme RRRL- volet II

2017-11-18595 Acceptation du décompte progressif travaux ch. Camille-Poliquin- Pointe-à-Baptiste programme RRRL- volet II

ATTENDU la résolution numéro 2017-06-18440 concernant le mandat octroyé à la firme 9088-9569 Québec inc (RB Gauthier) selon le budget accordé de 296 376,16 \$ plus taxes par le Conseil municipal ;

ATTENDU la recommandation de paiement en date du 6 novembre 2017, par l'ingénieur au dossier monsieur Jocelyn Ricard, pour l'ensemble des travaux effectués;

ATTENDU que l'acceptation provisoire a été réalisée et entérinée par Monsieur Ricard en date du 19 octobre 2017 ;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE, les membres du Conseil autorisent un versement de 11 436,75\$ plus taxes applicables du décompte progressif 2, incluant la libération de la retenue provisoire (5% = 15 129,21\$) et un crédit total de 4 136,07\$, dossier 17-104-I, à la firme 9088-9569 Québec Inc. (RB Gauthier) pour les travaux de réfection encourus dans le projet des chemins Pointe-à-Baptiste et Camille-Poliquin du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL)- volet II, conditionnel à la réception des quittances partielles ou nécessaires des sous-traitants.

ADOPTÉE.

Acceptation des décomptes progressifs - travaux ch. Lac-Doré Nord et Preston et Grande-Baie

2017-11-18596 Acceptation du décompte progressif travaux chemin Lac-Doré Nord- programme RRRL- volet II

ATTENDU la résolution numéro 2017-06-18451 concernant le mandat octroyé à la firme 9088-9569 Québec inc (RB Gauthier) selon le budget accordé de 571 959.05\$ par le Conseil municipal ;

ATTENDU QU'un quatrième décompte progressif en date 6 octobre 2017 entériné par la firme CIMA + qui certifie la qualité des travaux effectués à date ;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil autorisent le versement du quatrième paiement progressif, compris dans la facture no P12166, au montant de 100 196,33\$ plus taxes applicables moins la retenue de 10%, à la firme 9088-9569 Québec Inc. (RB Gauthier) pour les travaux de réfection encourus du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL)- volet II conditionnel à la réception des quittances partielles ou finales nécessaires des sous-traitants, selon le cas. Les ajustements de prix du bitume sont inclus dans le présent décompte (crédit de 8 405,74\$), ainsi que l'amendement en pierre (ajout de 10 500\$ = 50% du coût).

ADOPTÉE.

2017-11-18597 Acceptation du décompte progressif travaux chemin Lac-Doré Nord- Phase II

ATTENDU la résolution numéro 2017-06-18452 concernant le mandat octroyé à la firme 9088-9569 Québec inc (RB Gauthier) selon le budget accordé de 79 502,00 \$ plus taxes par le Conseil municipal ;

ATTENDU QU'un troisième décompte progressif en date du 6 octobre 2017 a été émis par la firme CIMA+ et certifie la qualité des travaux effectués à date ;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil autorisent le versement du troisième paiement progressif, facture no 12162 révisé2, au montant de 6 164,88\$ plus taxes moins la retenue de 10% à la firme 9088-9569 Québec Inc. (RB Gauthier) pour les travaux de réfection encourus dans le projet du chemin Lac-Doré Nord phase II conditionnel à la réception des quittances partielles ou finales nécessaires des sous-traitants, selon le cas. Les ajustements de prix du bitume sont inclus dans le présent décompte (crédit de 3 268,59\$).

ADOPTÉE.

2017-11-18598 Acceptation du décompte progressif travaux chemin Preston- programme RRRL- volet II

ATTENDU la résolution numéro 2017-06-18451 concernant le mandat octroyé à la firme 9088-9569 Québec inc (RB Gauthier) selon le budget accordé de 661 621.63\$ plus taxes par le Conseil municipal ;

ATTENDU QU'un quatrième décompte progressif en date du 6 octobre 2017 a été émis par la firme CIMA + et certifie la qualité des travaux effectués à date ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil autorisent le versement du quatrième paiement progressif, compris dans la facture no P12166, au montant de 151 360,97\$ plus taxes applicables moins la retenue de 10% à la firme 9088-9569 Québec Inc. (RB Gauthier) pour les travaux de réfection encourus dans le projet du chemin Preston dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL)- volet II, conditionnel à la réception des quittances partielles ou finales nécessaires des sous-traitants, selon le cas. Les ajustements de prix du bitume sont inclus dans le présent décompte (crédit de 6 035,01\$).

ADOPTÉE.

2017-11-18599 Acceptation du décompte progressif travaux chemin Grande-Baie- programme RRRL- volet II

ATTENDU la résolution numéro 2017-06-18439 concernant le mandat octroyé à la firme 9088-9569 Québec inc (RB Gauthier) selon le budget accordé de 517 898.52\$ plus taxes par le Conseil municipal ;

ATTENDU QU'un troisième décompte progressif en date du 6 octobre 2017 a été émis par la firme CIMA + et certifie la qualité des travaux effectués à date ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil autorisent le versement du troisième paiement progressif, facture no 12165, au montant de 65 943,55\$ plus taxes moins la retenue de 10% à la firme 9088-9569 Québec Inc. (RB Gauthier) pour les travaux de réfection encourus dans le projet du chemin Grande-Baie dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL)- volet II conditionnel à la réception des quittances partielles ou finales nécessaires des sous-traitants, selon le cas. Les ajustements de prix du bitume sont inclus dans le présent décompte (crédit de 9 087,37\$), ainsi que l'amendement en pierres (ajout de 10 000\$ = 50% du coût).

ADOPTÉE.

8. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Compte rendu du département

Monsieur Gaëtan Lalande donne le compte rendu concernant les activités liées au département des Travaux publics.

Révision du schéma couverture de risques incendie

Révision du schéma couverture de risques incendie

Le schéma couverture de risques révisé adopté par la MRC de Papineau est déposé pour information aux membres du Conseil.

Formation pompier I

2017-11-18600 Formation pompier I

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel prévoit la formation de pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est **résolu** à l'unanimité

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Papineau.

ADOPTÉE.

9. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT **Compte rendu du département**

Demande de dérogation mineure : 3184, ch. des îles

2017-11-18601 Demande de dérogation mineure : 3184, ch. des îles

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été présentée en bonne et due forme au Service d'urbanisme de la Municipalité dans le but de créer un agrandissement dans la marge riveraine du 0-20 mètres de la ligne des hautes eaux au 3184, chemin des Îles;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement projeté du côté du chemin et non du côté du lac, empiète dans la marge riveraine d'environ 2,5 mètres du côté nord et d'environ 1 mètre du côté sud de l'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE la demande est recevable selon nos règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement ne peut vraisemblablement se faire ailleurs sur le terrain et est le plus loin possible de la ligne des hautes eaux;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne cause aucun préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme de la Municipalité a analysé la demande et en fait une recommandation favorable au Conseil à certaines conditions;

Il est **résolu** à l'unanimité

Le Conseil endosse la recommandation du CCU et permet l'émission du permis pour la demande de dérogation citée en rubrique aux conditions suivantes :

1. Contrôler la gestion des eaux de ruissellement de la toiture qui doivent être dirigées vers le chemin à cause de la pente importante du terrain vers le lac;
2. Exiger que la bande de protection riveraine demeure à l'état naturel;

3. La pente des toits doit respecter les dispositions en vigueur;
4. La demande de dérogation doit être déposée dans les 12 mois suivant l'adoption de la résolution permettant l'émission du permis le cas échéant.

ADOPTÉE.

Demande d'un PIIA : 1886, rue Principale

2017-11-18602 Demande d'un PIIA : 1886, rue Principale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'affichage commerciale a été déposée à notre service d'urbanisme et que cette dernière est assujettie à notre règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA numéro 2013-10) pour la propriété sise au 1886, rue Principale.

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée par notre comité consultatif en urbanisme et que ce dernier juge que la proposition du commerçant rencontre les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les 2 affiches proposées sont assujetties aux dispositions du règlement de zonage numéro 2013-05 actuellement en vigueur.

Il est **résolu** à l'unanimité

D'entériner la recommandation du CCU et d'accepter la proposition d'affichage et permettre l'émission du certificat d'autorisation pour cet affichage commercial, tel que proposé pour le Dépanneur Serjo, 1886 Principale à Duhamel.

ADOPTÉE.

Autorisation de premier versement à l'Organisme Bassins versants rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS)- Herbier aquatique et suivi de la qualité de l'eau sur le territoire de Duhamel

2017-11-18603 Autorisation de premier versement à l'Organisme Bassins versants rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS)- Réalisation d'une caractérisation des plantes aquatiques et suivi de la qualité de l'eau sur le territoire de Duhamel

ATTENDU la résolution numéro 2017-01-18289 concernant la demande d'aide financière auprès de la MRC de Papineau pour la caractérisation des herbiers aquatiques et le suivi de la qualité de l'eau sur le territoire de Duhamel;

CONSIDÉRANT QUE le mandat a été octroyé à l'Organisme des Bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS);

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil entérinent la soumission d'étude de caractérisation des plantes aquatiques et de suivi de la qualité de l'eau l'Organisme des Bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS) au montant de 21 420,50\$ + taxes;

ET QUE,

Le premier versement de la facture au montant de 10,167.75\$ + taxes soit autorisé au nom de l'OBV RPNS.

ADOPTÉE.

10. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

Compte rendu du département

Monsieur le maire, David Pharand donne le compte rendu du département des loisirs, tourisme et culture.

11. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

12. VARIA

Journée d'information « Notre forêt »- 22 novembre 2017- Table TRGIRTO

2017-11-18604

Journée d'information « Notre Forêt » -22 novembre 2017- Table TRGIRTO

ATTENDU la journée d'information organisée par la Table TRGIRTO pour la planification de la forêt le 22 novembre prochain;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil autorisent monsieur Gilles Payer, conseiller à participer à la journée d'information organisée par la Table TRGIRTO qui se tiendra le 22 novembre prochain à Gatineau.

ET QUE,

Les frais de déplacement *en covoiturage* inhérents à ces déplacements soient remboursés.

ADOPTÉE.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-11-18605

Levée de l'assemblée

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

la séance soit et est levée à 20h15.

ADOPTÉE.

David Pharand
Maire

Claire Diné
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Duhamel

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le soussigné, Directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, apporte une correction aux résolutions 2017-11-18596 et 2017-11-18598 de la Municipalité de Duhamel, suite à des erreurs de montants qui apparaissent évidentes à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision.

La correction est la suivante :

Dans le premier alinéa du dispositif de la résolution 2017-11-18596, le montant de la facture P12166 inscrit est de 98 102,07\$ on devrait lire 100 196,33\$.

Dans le premier alinéa du dispositif de la résolution 2017-11-18598, le montant de la facture P12166 inscrit est de 156 845,98\$ on devrait lire 151 360,97\$.

J'ai dûment modifié les résolutions 2017-11-18596 et 2017-11-18598 en conséquence.

Signé à Duhamel ce 16^{ième} jour du mois de novembre deux mil dix-sept.

Directeur général ou secrétaire-trésorier